

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 15 avril 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA  
ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET DE  
L'IRLANDE DU NORD CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE PRIX MINIMUMS  
POUR LES CÉRÉALES IMPORTÉES DU CANADA AU ROYAUME-UNI.

I

*Le Parlementaire relevant du Secrétaire d'État aux Relations du  
Commonwealth au Haut-Commissaire du Canada*

BUREAU DES RELATIONS DU COMMONWEALTH

LONDRES, le 15 avril 1964.

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

Je me réfère à la correspondance et aux entretiens entre représentants du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (appelé ci-après «Gouvernement du Royaume-Uni») et du Gouvernement canadien au sujet des changements que le Gouvernement du Royaume-Uni se propose d'apporter à sa politique de production et de commerce des céréales. En élaborant ses propositions, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a jamais perdu de vue la responsabilité qui lui incombe de maintenir des conditions dans lesquelles une industrie agricole stable et efficace au Royaume-Uni pourra développer sa prospérité, non plus que la responsabilité que porte le Royaume-Uni, en tant que l'un des grands importateurs de céréales du monde, à l'égard de ses fournisseurs de céréales d'outre-mer.

2. Le Gouvernement du Royaume-Uni a tenu compte aussi de ce qu'avec les Gouvernements d'autres pays grands importateurs et exportateurs de céréales, il prend part à l'heure actuelle aux entretiens du Groupe des céréales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, réuni pour la négociation d'arrangements internationaux appropriés concernant les céréales aux termes de la résolution adoptée par les Ministres à la réunion ministérielle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce le 21 mai 1963. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a ni le désir ni l'intention de présenter des propositions pouvant nuire de quelque façon que ce soit à ce travail, mais bien de faire intervenir des arrangements visant à rapprocher les principaux objectifs vers lesquels tendent le Gouvernement du Royaume-Uni comme le Gouvernement canadien.

3. Nos deux Gouvernements estiment d'un commun accord que ces objectifs principaux consistent en ce que le marché mondial des céréales doit être amélioré par l'établissement d'un équilibre meilleur et plus économique entre l'offre et la demande commerciale dans le monde, et qu'à cette fin il faut instituer des conditions acceptables d'accès des céréales aux marchés mondiaux, dans la poursuite d'une importante expansion du commerce mondial des céréales. Nous sommes d'accord également pour estimer qu'il importe d'assurer un approvisionnement en céréales et en produits et sous-produits céréaliers à des prix équitables et stables; et qu'il importe d'assurer davantage la stabilité des prix internationaux dans ce domaine. Les moyens employés à la recherche de ces objectifs